



AVIS PUBLIC

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
(L.R.Q., chapitre A-19.1)

Aux personnes et organismes intéressés dans un projet de règlement concernant la démolition des immeubles.

Avis Public est donné de ce qui suit :

1. Lors de la reprise d'une séance ajournée du conseil tenue le 20 février 2023, les membres du conseil de la Municipalité de Grosse-Île a adopté le projet de règlement suivant :
 - Projet de règlement 2023-001 – Concernant la démolition d'immeubles.
2. Le but de ce projet de règlement est d'encadrer les projets de démolition d'immeubles patrimoniaux et la réutilisation du sol dégagé sur le territoire de la Municipalité de Grosse-Île.
3. Une assemblée de consultation publique aura lieu **le lundi 6 mars 2023 à 17h30** au Gymnase de Grosse-Île situé au 006 chemin Jerry, Grosse-Île. Le but de cette assemblée est d'informer toutes les personnes intéressées au contenu de ce projet de règlement et ainsi donner l'opportunité aux individus et ou organismes d'exprimer leur opinion sur ce dossier.
4. Ce projet de règlement 2023-001 ne contient pas de dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.
5. Les copies de ce projet de règlement sont disponibles au bureau municipal de Grosse-Île sur les heures d'ouverture soit, de lundi au jeudi de 9h – 12h (midi) et de 13h – 16h.

Donné à Grosse-Île,
ce 23 de février 2023


Maxine Matthews
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maxine Matthews, Greffière-trésorière de la Municipalité de Grosse-Île, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis public en date du vendredi 24 février 2023 dans le journal hebdomadaire *Le Radar*, et jeudi le 23 février 2023 sur le site Internet de la Municipalité (www.mungi.ca) ainsi qu'en affichant une copie de celui-ci aux endroits suivants : Carla's Grocery et le Centre Communautaire de Grosse-Île.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23e jour de février 2023.


Maxine Matthews
Greffière-trésorière adjointe